

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1139

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguié, Mme Rubin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>  | <b>+</b>  | <b>-</b>  |
|--|-----------|-----------|
| Police nationale   | 0         | 1 000 000 |
| Gendarmerie nationale  | 0         | 0         |
| Sécurité et éducation routières                                    | 0         | 0         |
| Sécurité civile  | 0         | 0         |
| NOUVEAU : Contrôle externe de la police<br><i>(ligne nouvelle)</i> | 1 000 000 | 0         |
| <b>TOTAUX</b>  | 1 000 000 | 1 000 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0         |           |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« La police doit être responsable devant l'État, les citoyens et leurs représentants. Elle doit faire l'objet d'un contrôle externe efficace. »

Cette citation est extraite du code européen d'éthique de la police, validé par le Conseil de l'Europe, et par la France, exige le fait que "la police doit être responsable devant l'État, les citoyens et leurs représentants. Ce même code précise aussi que "les pouvoirs publics doivent mettre en place des procédures effectives et impartiales de recours contre la police."

Afin de préserver la confiance entre le pays et sa police, nous proposons la mise en place d'un véritable contrôle externe de la police.

Cet amendement d'appel augmente de 1 million d'euros d'AE et CP l'action 01 d'un nouveau programme nommé "contrôle externe de la police", gageant via une diminution de 1 million d'euros d'AE et CP l'action 06 "Commandement, ressources humaines et logistique" du programme 176 "Police nationale".

Les règles de recevabilité nous obligent en effet à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission.